

**Actu société**

Contre les violences faites aux femmes

CES EXEMPLES À SUIVRE

Le 25 novembre, le gouvernement annoncera des mesures, dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales. Des initiatives locales proposent déjà des solutions. Par Claudine Colozzi

Que restera-t-il de la soixantaine de propositions formulées par les onze groupes de travail pour lutter contre les violences conjugales? Formation des professionnels, levée du secret médical, dépôt de plainte facilité, meilleur encadrement juridique... Certaines existent déjà, sous forme d'expérimentation, d'autres nécessiteront du temps pour leur mise en place. Quelles que soient les nouvelles mesures, la question du financement demeure le point d'achoppement. Pour nombre d'associations, le compte n'y est pas. Parmi elles, Nous Toutes estime qu'il faudrait un plan Marshall compris entre 500 millions et 1 milliard d'euros, au lieu des 79 millions d'euros de budget annuel. Accueillir les victimes, les prendre en charge, prévenir les cas de violences nécessite des moyens pour enrayer le décompte macabre d'une femme mourant toutes les 48 heures sous les coups de son conjoint. ●

Proposer un relogement durable

Pour échapper à un conjoint violent, de nombreuses victimes souhaitent quitter le domicile conjugal. Or, trouver en urgence une place d'hébergement – près de 6000 disponibles sur tout le territoire – reste une épreuve supplémentaire, surtout lorsque la femme (le plus souvent accompagnée de ses enfants) souhaite y rester sur une longue période. Pour aider les victimes sur le long terme, l'association Atherbea, à Bayonne (64) vient de se doter de deux appartements de logement temporaire à Saint-Jean-de-Luz. Les femmes peuvent s'y installer avec leurs enfants pour une durée de six mois à un an, afin de prendre le temps de se reconstruire et de reprendre confiance en elles.

Accélérer la délivrance d'ordonnances de protection

Au tribunal de grande instance de Créteil (94), les victimes qui demandent une ordonnance de protection (éloignement du conjoint...) auprès du juge aux affaires familiales font l'objet d'une prise en charge rapide, avant la condamnation de l'auteur présumé. Depuis 2017, un partenariat entre le président du TGI, l'ordre des avocats et la procureure de la République vise à réduire les délais, entre le moment où la victime saisit la justice et celui où on lui accorde une protection. La moyenne nationale de trente jours passe à trois semaines à Créteil. Sur près de 180 demandes traitées par an, 110 donnent lieu à une ordonnance de protection.



Déposer plainte à l'hôpital ou la maternité

Au CHU de Bordeaux, au sein de la Cellule d'Accueil d'Urgences de Victimes (Cauva), les policiers peuvent se déplacer pour recueillir la plainte des victimes si, en raison de leur état de santé physique ou psychologique, elles ne peuvent pas se rendre au commissariat. Les femmes enceintes victimes de violences peuvent aussi déposer plainte directement à la maternité, auprès de policiers venus spécialement sur place. C'est ainsi le cas dans huit maternités des Hauts-de-Seine (92) à la suite d'un partenariat entre l'Etat, le département, et des associations locales.



ÉQUIPER LES VICTIMES D'UN BOUTON D'ALERTE

Attribué par le procureur de la République, le Téléphone Grave Danger, généralisé en 2014, permet une intervention rapide des forces de l'ordre en cas de danger imminent. En 2018, on comptait 420 interventions. Pour permettre à plus de femmes de bénéficier d'un dispositif sécurisant qui leur donne la possibilité de prévenir un proche (mais pas la police) sans avoir recours à une procédure judiciaire, une association* met à leur disposition le bouton d'alerte **Monsherif**. L'association en a doté, gracieusement, des femmes éligibles à l'aide juridictionnelle ou dans une situation financière précaire. La mairie de Sens en a acheté une quinzaine.

* adavirs.com.

ISTOCK/GETTY-IMAGES, LUC NOBOUT/IP3, LOUISE MERESSE/SIPA

65 propositions

Onze groupes de travail (santé, justice, hébergement, violences économiques...) ont remis leurs propositions à Marlène Schiappa, le mois dernier.



Former les médecins généralistes

Ni sensibilisés ni formés aux violences conjugales, les généralistes sont pourtant des interlocuteurs privilégiés. C'est le constat de Pauline Malhanche, médecin dans l'Allier, qui a eu l'idée de créer un site internet. Lancé en 2016, **Déclic violence*** propose gratuitement aux généralistes des fiches pratiques pour les aider à mieux connaître et prendre en charge les violences conjugales (être informé sur les différentes formes, les phénomènes d'emprise, le cadre législatif...): comment repérer les violences, quelles questions poser, vers qui orienter la patiente le cas échéant?

* declicviolence.fr.

« GRAND BIEN VOUS FASSE ! » AVEC ALI REBEIHI

À 10 HEURES, DU LUNDI AU VENDREDI, SUR FRANCE INTER

Écoutez « Grand bien vous fasse ! » sur France Inter, du lundi au vendredi, de 10 h à 11 h, et retrouvez ce mardi Marie-Laure Zonszain, chef de service Actu à *Femme Actuelle*, au micro d'Ali Rebeih.